



ACTU



JANVIER 2025, NUMÉRO 1

EDITORIAL

Mais à quoi sert une minorité à Habay ?

On ne va pas revenir en détail sur le résultat des élections communales, mais le constat est là. La population a voté, deux groupes politiques ont discuté entre eux, balayant d'un revers de carton de bière le 3ème, Gérer+. Olivier Barthélémy et Ahmed Berthomé ont donc décidé. Ils se sont alliés pour former la nouvelle majorité à Habay. Notre groupe, Gérer+, se retrouve donc dans la minorité. Mais finalement, à quoi cela sert-il de travailler sur les dossiers et siéger dans la minorité ? A rien ? A pas grand-chose ?

Et bien non !

Non, le travail que nous allons faire dans l'opposition au conseil communal sera essentiel, vital même.

Non, nous n'allons pas faire de l'opposition « destructive et cassante » pour le simple plaisir de dire « non »

Non, nous n'allons pas simplement siéger en attendant les prochaines élections, dans 6 ans, en espérant cette fois gagner.

Par contre, oui !

Oui, nous allons éplucher et étudier tous les dossiers présentés aux différents conseils communaux. Pour voter « oui » si le projet présenté nous semble bien préparé, et bien financé, ou voter « non » si le projet comporte des erreurs, des manquements, ou insuffisamment préparé. (suite page 2)

CONSEIL COMMUNAL DU 18/12/2024

Ce 18 décembre 2024 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 17 points en séance publique et 4 points à huis clos.

Parmi ces 17 points, 7 se rapportent aux Finances. Nous détaillerons les points les plus importants et nos interventions à la page suivante. Le point 13 qui concerne la construction d'une nouvelle crèche communale à Habay-la-Neuve fera l'objet d'une explication complète en page 5.

Pour rappel vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.habay.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal/ordre-du-jour-du-conseil-communal-du-18-decembre-2024.pdf>



Oui, nous allons nous faire le porte-parole des citoyens qui attendent autre chose d'un pouvoir communal pas toujours à l'écoute de tous les citoyens, d'un pouvoir communal qui ne remplit pas toutes ses missions.

Oui, par notre travail, nos remarques, nos propositions, notre énergie, nous allons pousser l'actuelle majorité communale à présenter des projets complets, sans oublis ou erreurs, pour le bien de notre Commune, de nos citoyens.

Et donc bien sûr, **vous pouvez compter sur nous !** Durant les 6 prochaines années, nous allons, avec toute notre équipe de Gérer+, préparer minutieusement les conseils communaux, suivre attentivement les dossiers importants, rédiger rapidement des articles ou posts facebook pour vous tenir au courant de ce qui va et ne va pas dans notre belle commune.

Vous avez une remarque, une idée, un manquement à nous faire part ? N'hésitez pas à nous contacter ou à demander à rencontrer un membre de notre équipe, nous restons à votre disposition.

Gilles Schmit

CONSEIL COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2024

Point n°3, Arrêtés de l'Autorité de tutelle

Pierre Bouillon signale que la décision du Ministre est exprimée en 7 pages (beaucoup de corrections ont dû être effectuées). L'Autorité de tutelle invite le collège à plus de rigueur dans l'établissement des documents budgétaires.

Le résultat global suite à la modification budgétaire à l'ordinaire votée en Conseil Communal le 30/10/2024 faisait état d'un boni de 359.343,89€ et après correction de l'Autorité de tutelle, il est ramené à 271.120,84€ soit une différence négative de 88.223,05€.

Point n°4, Renouvellement des engagements et signature de la nouvelle convention des maires

Cette convention signée par le bourgmestre stipule que la Commune s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre à 55% d'ici 2030. La commune de Habay a adhéré à la nouvelle convention des maires suite à une décision du Conseil communal du 17 avril 2012.

Pour rappel la convention des maires est une initiative européenne qui rassemble les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable.

Véronique Mergaux demande si un plan et des mesures concrètes ont été mises en place pour parvenir à cet objectif, c'est à dire pour 2030 réduction de 50% des gaz à effets de serre et en 2050 la neutralité carbone.

Fabrice Jacques a répondu qu'un comité a été formé et certaines pistes ont été envisagées. Tout cela a pris du retard, il assure que les membres vont s'activer pour répondre aux demandes de la convention.

Nous avons voté : Oui

Point n°5, Intégrer le verger communal au Réseau Wallon des Vergers conservatoire

Le verger est géré par le Parc Naturel Haute Sûre de la forêt d'Anlier. La gestion quotidienne sera assurée par une Asbl en cours de formation.

Nous avons voté : Oui

Point n°6, Arrêt des centimes additionnels au précompte immobilier - année 2025

Il est établi que pour l'année 2025 ils seront de 2600 centimes additionnels au principal du précompte immobilier. Les centimes additionnels sont une taxe supplémentaire proportionnels à l'impôt qui leur est attaché.

Nous avons voté : Oui

Point n°7, Octroi d'un subside à l'Asbl Communauté laïque de la région d'Arlon

Véronique Mergaux a demandé si les recettes et dépenses de cette Asbl étaient contrôlées par quelqu'un. Cindy Van De Walle a répondu que celles-ci étaient normalement contrôlées par le service finances.

Nous avons voté : Oui

Point n°8, Octroi d'un subside à l'Asbl AB Mômes

Nous avons voté : Oui

Point n°9, Octroi d'un subside à l'Asbl AMO Point Jeune Luxembourg

Nous avons voté : Oui

Point n°10, Prix de l'eau de distribution (Indexation de la contribution au Fonds Social de l'eau au 1/01/2025)

Pierre Louis Uselding rappelle que l'établissement d'un plan comptable de l'eau est une obligation pour les Communes productrices. Il a invité le collège à remplir cette obligation. Celle-ci n'a pas été faite depuis 6 ans. A raison de 3 rappels/an, la Commune a donc reçu **18 rappels!**

Pierre Louis précise également qu'il y a plus de 1.167 compteurs de plus de 16 ans dans la commune.

Nous avons voté : Oui

Point n°11, Vote d'un douzième provisoire pour janvier 2025

Pour information, lorsque le budget n'a pas pu être voté à temps, ou n'est pas encore revenu approuvé par la tutelle, les dépenses obligatoires ou déjà prévues par le budget précédent peuvent être engagées via des crédits provisoires que l'on appelle douzièmes provisoires et qui doivent être approuvés par le conseil communal chaque mois, jusqu'à l'approbation du budget.

Pierre Bouillon a interpellé le bourgmestre concernant l'avancement du budget qui selon la loi devait être présenté pour le 31/12/2024. Le bourgmestre et l'échevine des finances ont répondu que le budget serait présenté prochainement. Le CPAS a voté son budget dans les délais.

Pour le budget 2024, il a été demandé à maintes reprises le plan d'embauche comme exigé dans la circulaire budgétaire. Non fourni au budget initial, non fourni à la modification budgétaire 1 et exigé par la tutelle pour la modification budgétaire 2.

Nous avons voté : Oui

Point n°12, Octroi d'un subside ordinaire et extraordinaire à la commune de Léglise (quote-part frais de fonctionnement école de Louftémont 2023)

Nous avons voté : Oui

Point n°13, Construction d'une crèche de 35 places et aménagement des abords - Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation en suite de la modification du dossier

Le point est développé en page 4 de ce journal, avec les différentes remarques de notre groupe.

Nous avons voté : Oui

Point n°16, Approbation de la convention avec la Croix Rouge pour l'épicerie sociale

Point reporté.

Jean Marc Devillet a demandé de revoir les exigences du propriétaire et du locataire pour les assurances à contracter afin que cela soit intégré pour le prochain passage au conseil et d'éviter un nouveau report.

Point supplémentaire :

2 nouvelles pointeuses seront installées aux Services des travaux à Rulles et à la rue de Neufchâteau à Habay.

Jean Marc Devillet précise qu'il y a 10 ans 2 pointeuses avaient été installées mais n'ont pas ou peu été utilisées. Les nouvelles pointeuses ont été achetées auprès de la même société.



LA NOUVELLE CRECHE COMMUNALE



Nous ne pouvons que nous réjouir de la construction d'une future crèche. Nous ne pouvons que féliciter la majorité actuelle de continuer ce projet.

La demande est tellement importante sur notre commune et l'offre tellement réduite que nous ne pouvons que louer cette future réalisation.

Le montant estimé est d'environ 2.500.000€ avec un subside espéré d'environ 1.400.000€. La date d'ouverture de la crèche est prévue en janvier 2026.

La majorité a proposé de voter :

- L'approbation du cahier des charges établis par l'auteur de projet, L'Arche Claire SPRL
- La passation du marché par la convention ouverte
- La demande de subvention pour ce marché

Le Groupe GERER+ a fait remarquer à la majorité que la crèche **ne disposait plus d'un accès pour les services de la zone de secours**. En effet, sur le plan, l'accès des Services de secours passent par le parking des grandes surfaces ALDI, Extra et la poissonnerie. Ce parking est privé et les propriétaires ont exclu toute possibilité de servitude de passage.

5 emplacements seront réservés sur ce parking pour un dépose minute. Les parents auront accès à la crèche par un piétonnier. Une convention pour ces emplacements sera présentée au Conseil communal prochainement.

La Commune s'étant engagée auprès des commerçants du site 'Les Accolades' d'entretenir le parking principalement en cas de neige et verglas (réunion du collège du 15 juillet 2024), le personnel de la crèche ne pourra malheureusement pas se garer sur ce parking.

La majorité, par l'entremise d'Ahmed BERTHOME, échevin de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a répondu que la crèche fait partie d'une zone qui se situe sur le SOL 3a bis (anciennement PCA) et que les discussions avec les riverains ne sont pas terminées. Le Bourgmestre a, quant à lui, expliqué à la presse, et non au Conseil communal que les accès se feront par la rue de Vance....

Gérer+ a voté OUI pour ne pas bloquer le projet.



Nous développerons ce dossier dans un prochain numéro spécial.

Il faut noter également qu'au service urbanisme 2 employés ont démissionné et il y a eu 1 reclassement interne et 1 reclassement externe soit 4 départs, un appel à candidature a été lancé. Cela n'accélérera sans doute pas la recherche d'une solution ni l'avancement des travaux. La majorité devrait se poser des questions quant au pourquoi de ces démissions en série.